

L'épreuve du Brevet Histoire des Arts - session 2015

-Date : Mai 2015

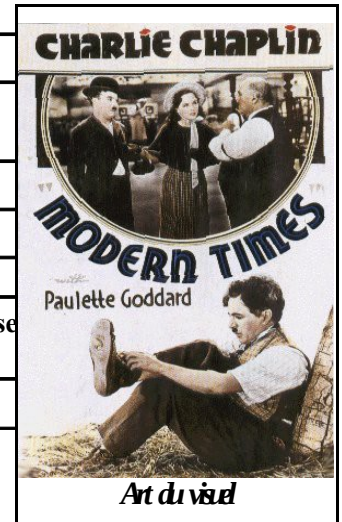
-Matières concernées : français, histoire-géographie, anglais, espagnol, allemand, musique, arts plastiques, latin, physique-chimie, svt

-Thématique : Arts , techniques, expressions

-Période : le 20ème siècle et notre époque

Problématique : Quel regard l'artiste porte-t-il sur la place de l'individu dans la société de masse 20ème et du début du 21ème siècle ?

Œuvre obligatoire : le film de Charlie Chaplin « Les Temps Modernes » sorti en 1936



Modalités de l'épreuve :

→ C'est une épreuve obligatoire orale individuelle ou par groupe de deux élèves devant un jury constitué de deux professeurs. Cet oral se présente comme un exposé ayant pour thème des œuvres étudiées en classe qui répondent à la problématique ci-dessus.

Ces œuvres se classent dans les domaines suivants : art du son, du langage, de l'espace, du visuel, du quotidien, du spectacle vivant.

→ L'épreuve est notée sur 20 et est affectée d'un coefficient 2.

→ Quelques semaines avant l'épreuve vous choisirez 4 œuvres étudiées en classe en plus de l'œuvre obligatoire dans trois domaines différents.

→ L'épreuve se divise en 2 parties:

- 1 : Exposé: 5 minutes de présentation d'une œuvre étudiée en classe ou d'un objet d'étude « personnel ».

- 2 : Entretien avec le jury: 10 minutes de questions diverses auxquelles vous devrez répondre.

→Durant l'exposé vous devrez aussi répondre à la problématique définie par le jury et comparer l'œuvre sur laquelle vous êtes interrogés avec d'autres œuvres (étudiées en classe ou non).

→ Vous pouvez vous présenter par groupe de deux mais le temps de parole devra être réparti équitablement entre chacun d'entre vous durant la totalité de la durée de l'épreuve.

→ Au cours de l'année vous devrez constituer 5 diaporamas sur chaque œuvre choisie pour l'épreuve. Vos exposés s'appuieront et seront enrichis par ces 5 diaporamas qui contiendront :

- obligatoirement une image ou le texte de chaque œuvre présentée

- au choix :des textes, plans, parole(s) de chanson, partition(s), croquis, image(s) (œuvre(s), dessin(s), affiche(s) de film(s), affiche(s) publicitaire(s), photographie(s)...), extraits de film(s), extrait(s) de livres, clip(s) ...

-Ces diaporamas seront enregistrés sur une clé USB que vous apporterez le jour de l'épreuve.

→ Vous pouvez aussi présenter un objet d'étude « personnel » qui peut être :

1- une production artistique personnelle : production (s) plastique (s), textuelle(s), musicale(s), théâtrale (s) ainsi qu'une danse et sa présentation orale (exposé:partie 1).

2- une recherche personnelle approfondie sur une œuvre non étudiée en classe (livre, sculpture...) ou/et sur l'artiste qui l'a créée (musicien, photographe...): qui sera documentée de textes, d'images, de croquis, de partitions, de photographies, de paroles de chansons, d'extraits de livre(s) ou de film(s)...

Cet objet d'étude « personnel » doit être en lien avec la problématique et devra être comparé avec une ou plusieurs œuvres étudiées en classe. Il remplace une œuvre étudiée en classe. Vous choisirez alors trois œuvres étudiées en classe en plus de l'œuvre obligatoire et votre objet d'étude « personnel » présenté en partie sur clé USB.